

La Porte
du Hainaut

Communauté
d'Agglomération



AIDE EN FAVEUR
DES MOBILITÉS
ACTIVES
2025



UNE AIDE POUR VOUS
ACCOMPAGNER VERS
LES MOBILITÉS
DÉCARBONÉES.

QUELS SONT LES TYPES DE VÉHICULES CONCERNÉS ?

Jusqu'à
100€*

Pour faire réparer ou réviser votre vélo chez un professionnel

Jusqu'à
40€*

Équipez vous pour rouler en sécurité ou transporter plus facilement



VÉLO CLASSIQUE
(HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : Jusqu'à 150€
OCCASION : Jusqu'à 100€



VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
(HORS VTT, COURSE ET BMX)

NEUF : Jusqu'à 300€
OCCASION : Jusqu'à 150€



VÉLO CARGO
(À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE)

NEUF : Jusqu'à 400€
OCCASION : Jusqu'à 200€



VÉLO CARGO CLASSIQUE

NEUF : Jusqu'à 200€
OCCASION : Jusqu'à 100€

Cette aide à la réparation de 100€ est cumulable avec l'aide à l'acquisition et le bonus de 40 € pour l'achat d'équipements de sécurité et/ou de transport. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources. Elle est limitée à une par foyer et par an, et devra être produite sur la base d'une facture détaillée, chez un réparateur du Valenciennois.



SOUS QUELLES CONDITIONS ?



- Être majeur,
- Être domicilié dans l'une de nos 47 communes,
- L'achat ou la réparation doit être effectué à partir du **1er janvier 2025**,
- L'achat ou la réparation doit être réalisé chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- L'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport **doit être simultané** avec la réparation ou acquisition d'un vélo et **devra figurer sur la même facture**.

DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Facture de fournisseur d'énergie, quittance de loyer, facture de téléphone mobile..



PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO

Carte d'identité, carte de séjour ou passeport en cours de validité



FACTURE ACQUITÉE DE MOINS DE 3 MOIS

À date de la demande et au nom du demandeur avec les caractéristiques du véhicule acheté.



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Seulement si acquisition



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au nom du demandeur



Dans la limite de 50 % du prix d'achat du véhicule.

Dans la limite de 100€ pour une réparation de vélo.

Dans la limite de 40€ d'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport

À partir du 1er janvier 2025, aide accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2025.

Le véhicule doit être pour adulte ou adolescent de + de 16 ans.

Sont exclus de cette aide, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) et les trottinettes électriques.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par an et par foyer. Si vous avez déjà bénéficié de ce dispositif, seule une autre personne de votre foyer peut en bénéficier.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.

RENDEZ VOUS SUR LE SITE



NOUVEAUTÉ 2025 EN BREF

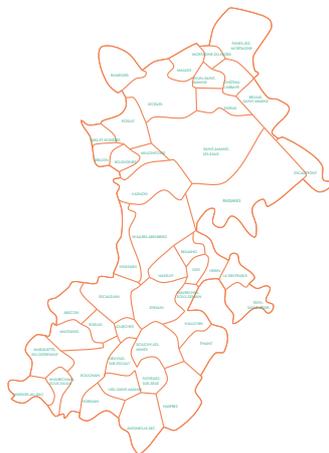


Des plafonds en hausse



	Plafond
Aide à la réparation	50€ 100€
Aide à l'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport	20€ 40€

Si vous avez bénéficié d'une aide les années précédentes, un autre membre du foyer peut la solliciter.



**La Porte
du hainaut**

Communauté
d'Agglomération



Suivez-nous sur nos réseaux